



PERMANENCES Espace France Services

35, RUE DE L'HOTEL DE VILLE - 84600 VALREAS

 	PERMANENCE D'AVOCATS	sur RDV au 04 90 65 62 40	2ème et 4ème mardi du mois de 9h à 12h
	Conseil Départemental d'Accès aux Droits de la Drôme		
	Consultations d'Avocats anonymes et gratuites.		
	CPAM	sur RDV au 3646 ou sur le compte Ameli	Lundi matin de 9h à 12h
	Caisse Primaire d'Assurance Maladie		
	La CPAM interviendra sur le territoire par l'intermédiaire d'une application de type "Visio" pour informer les assurés sur leurs droits et les dispositifs existants		
	DELEGUE DU DEFENSEUR DES DROITS	sur RDV au 04 90 65 62 40	4ème Mercredi du Mois de 9h à 12h
	Une institution pour pour la défense et la promotion de vos droits		
	Le Défenseur des droits peut être saisi par toute personne physique ou morale qui s'estime lésée par le fonctionnement d'une administration de l'Etat, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'un organisme public (organismes sociaux, entreprises publiques...).		
	CIDFF	sur RDV au 04 90 86 41 00	3ème vendredi du mois de 13h30 à 16h30
	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles		
	Permet d'obtenir des informations juridiques sur l'accès aux droits, notamment de la famille, social, des étrangers et du travail. Le CIDFF est spécialisé en conseils juridiques dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.		
	CONCILIATEUR DE JUSTICE	sur RDV au 04 90 65 62 40	Vendredi de 9h à 12h
	Règlement à l'amiable de certains litiges		
	Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige.		
	Association de médiation et d'aide aux victimes		2ème jeudi du mois de 9h à 12h
	L'AMAV vous accueille, vous écoute, vous informe de vos droits et vous aide à les faire valoir. Elle vous soutient dans vos démarches, pour porter plainte, connaître l'état d'une procédure, faire votre demande d'aide juridictionnelle, vous constituer partie civile, obtenir réparation...		